

AMNESTY INTERNATIONAL ÉFAI

Index AI : MDE 23/11/00

DOCUMENT PUBLIC

Londres, février 2000

ARABIE SAOUDITE

Il faut cesser d'armer les tortionnaires

Dépliant thématique

*Transferts dans les domaines militaire,
de sécurité ou de police*

« Ils m'ont obligé à me déshabiller puis m'ont menacé de viol. Ils m'ont également infligé d'autres formes de mauvais traitements et de torture, notamment en me soumettant à la falaqa [coups assenés sur la plante des pieds], en me frappant sur tout le corps et en m'envoyant des décharges au moyen d'un aiguillon électrique. »

Ces mots sont ceux d'un réfugié irakien qui a été torturé en 1992 en Arabie saoudite. Son expérience n'a rien d'unique. D'après les informations recueillies, Gulam Mustapha, ressortissant pakistanais, a été torturé pendant qu'il était détenu dans un centre pour délinquants toxicomanes, à Djedda, en 1994. Il a été victime de divers sévices, se voyant notamment insérer une tige ou une barre métallique dans l'anus et infliger des chocs électriques. Cette séance de torture l'aurait fait saigner et rendu incapable de marcher.

Qui a fourni ces matraques électriques aux tortionnaires saoudiens ? Le secret qui entoure ce type d'échanges commerciaux ne permet pas d'apporter une réponse exhaustive à la question. Toutefois, on sait qu'en 1993, le gouvernement du Royaume-Uni a accordé deux licences d'exportation d'armes envoyant des décharges électriques vers l'Arabie saoudite, et que depuis 1984, le ministère du Commerce des États-Unis a autorisé au moins une dizaine de transferts de ce type.

Malgré le bilan affligeant de l'Arabie saoudite en matière de droits humains, des gouvernements étrangers ont fourni à ce pays d'autres équipements susceptibles d'être utilisés pour torturer ou maltraiter des prisonniers. Ainsi, entre 1980 et 1993, le gouvernement américain a autorisé l'exportation de matériel d'une valeur totale de 5 millions de dollars (environ l'équivalent en euros) correspondant à la catégorie OA82C, qui comprend les poucettes, les entraves

pour les pieds et les jambes, les fers, les menottes et d'autres équipements utilisés par la police.

Des personnes anciennement incarcérées en Arabie saoudite ont décrit les effets dévastateurs produits par les entraves pour les pieds et les jambes, telles que les fers et les chaînes, pourtant interdites par les règles des Nations unies relatives au traitement des détenus. Un ancien prisonnier, libéré en 1999, a déclaré à Amnesty International que l'« utilisation de menottes et de fers est une procédure de fonctionnement normale. [Ils] sont même imposés aux personnes boiteuses ou aveugles. » D'anciens détenus ont déclaré que des entraves de ce type étaient estampillées « Hiatts » ou « Smith & Wesson », noms qui désignent respectivement une entreprise du Royaume-Uni et une firme américaine.

Phil Lomax, ressortissant britannique, a expliqué que les fers étaient couramment utilisés dans la prison de Malaz, à Riyadh, où il avait été détenu pendant dix-sept jours, vers la mi-1999, pour des infractions liées à l'alcool.

« [Chaque fois] qu'on nous faisait sortir de notre cellule, nous étions enchaînés et menottés. Le port des fers était très douloureux. Ils étaient en acier [...] comme les bracelets de menottes. Les menottes étaient de fabrication américaine. Lorsqu'on nous faisait sortir à plusieurs, nous étions enchaînés les uns aux autres. »

Donato Lama, ressortissant philippin arrêté en octobre 1995 pour avoir prêché le christianisme, a déclaré qu'il avait été enchaîné, menotté et battu tandis qu'on l'interrogeait pendant les deux semaines qu'il avait passées en détention au secret. Au cours de son procès, il a été contraint de demeurer debout devant les juges, jambes entravées et poignets menottés. Il a été condamné à une peine de dix-huit mois d'emprisonnement et à 70 coups de bâton. Il a indiqué que les moyens de contrainte étaient fréquemment utilisés en prison :

« Ils nous passaient des menottes aux poignets et les attachaient à un poteau [et] nous devions rester debout pendant deux à cinq heures... Lorsque les représentants de notre ambassade venaient nous rendre visite [...] ils nous passaient des menottes et nous entravaient aussi les jambes, puis nous enchaînaient les uns aux autres à la hauteur des poignets et des jambes... Cela nous laissait parfois des ecchymoses sur les jambes. Parfois, le gardien nous traînait ; il était très difficile de marcher. »

Donato Lama portait également des fers et des menottes lorsque les 70 coups de bâton auxquels il avait été condamné lui ont été infligés en une seule fois, peu avant sa libération, en mai 1997.

L'Arabie saoudite est l'un des premiers acquéreurs de matériel de défense du monde. Selon une étude, le montant total de ses dépenses militaires était estimé à 18,2 milliards de dollars (environ l'équivalent en euros) pour la seule année 1997. Les industriels de la défense des États-Unis, du Royaume-Uni, de la France, de l'Allemagne, du Canada, de l'Italie et de la Belgique figurent au nombre des bénéficiaires de ces importations.

Pour l'essentiel, il s'agit d'achats de systèmes d'armes tels que des avions de chasse, dont rien ne prouve qu'ils ont été utilisés pour commettre des violations des droits humains. Néanmoins, étant donné le secret qui entoure ces transactions, le public ne peut jamais être sûr de la nature exacte des équipements fournis. Ainsi, en 1995, un agent commercial de l'entreprise British Aerospace (aujourd'hui BAE Systems) a affirmé à la télévision qu'il avait organisé la livraison de 8 000 matraques électriques à l'Arabie saoudite dans le cadre du programme al Yamamah, d'un montant de plusieurs milliards de dollars, qui représentait le plus gros contrat d'armement jamais conclu entre les gouvernements britannique et saoudien. Les autorités du Royaume-Uni et British Aerospace ont nié la vente de ces matraques, mais la nature exacte du programme al Yamamah n'a jamais été rendue publique.

Le bilan de l'Arabie saoudite en matière de droits humains montre combien il est nécessaire de soumettre les industries d'armement et de matériel de sécurité à des contrôles extrêmement stricts, tant au niveau national qu'international, afin de contraindre les différents intervenants à rendre des comptes publiquement et de garantir qu'aucune arme ne tombe entre les mains d'individus risquant de les utiliser pour commettre des actes de torture ou d'autres atteintes aux droits humains.

Écrivez à votre propre gouvernement ainsi qu'à ceux des États-Unis et du Royaume-Uni, en les appelant à :

- condamner publiquement le fait que la torture et d'autres formes de traitements cruels, inhumains ou dégradants sont monnaie courante dans les postes de police, les centres de détention et les prisons d'Arabie saoudite ;
- interdire immédiatement le transfert d'entraves pour les pieds et les jambes, de fers, d'équipements envoyant des décharges électriques et de matériel servant aux exécutions vers l'Arabie saoudite. Exhortez-les également à interdire la fabrication, la promotion, l'utilisation ou le transfert de tous les équipements exclusivement employés pour exécuter des êtres humains ou les soumettre à la torture ou à toute autre forme de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Dans vos appels au gouvernement britannique, saluez les dispositions prohibant la fabrication et l'exportation de matériel de torture adoptées en 1997 au Royaume-Uni, et demandez de quelle manière elles sont appliquées ;
- fournir régulièrement à l'opinion publique des informations précises sur tous les transferts d'équipements ou de compétences dans les domaines militaire, de

sécurité ou de police envisagés ou réalisés, tant par des entreprises privées que par des organismes publics, à destination de l'Arabie saoudite. Ces informations doivent également inclure les renseignements collectés grâce à une procédure de contrôle rigoureuse, permettant de vérifier que les armes exportées ne sont pas employées de manière abusive en Arabie saoudite, ni détournées vers un autre destinataire ;

- veiller à ce que soient adoptés des règlements et des lois interdisant tout transfert d'équipements ou de compétences dans les domaines militaire, de sécurité ou de police, à moins d'avoir l'assurance que de tels transferts ne contribueront pas à des atteintes aux droits humains.*

Adresses :

Ministre du Commerce et de l'Industrie du Royaume-Uni :

Rt Hon Stephen Byers MP

Secretary of State for Trade and Industry

Department of Trade and Industry

1 Victoria Street, London SW1H 0ET

Royaume-Uni

Secrétaire au Commerce des États-Unis :

William M. Daley

Secretary of Commerce

14th St & Constitution Avenue, NW

Washington DC 20230

États-Unis

Ministre des Affaires étrangères de votre pays.

Chaque jour en Arabie saoudite, des personnes voient leurs droits fondamentaux bafoués. Leurs souffrances sont perpétuées et occultées par un système reposant entièrement sur le secret et la peur. Et la communauté internationale choisit de fermer les yeux sur cette situation.

Quiconque s'avise d'exprimer une opinion dissidente risque la prison. Les femmes sont en butte à une discrimination systématique. Tout individu dépourvu de pouvoir ou d'influence risque d'être arbitrairement arrêté ou détenu, en particulier s'il appartient à une minorité religieuse ou s'il est accusé d'avoir enfreint le code moral, très strict, de ce pays.

Les gens sont arrêtés sans la moindre explication, ou presque. Ils n'ont pas le droit de consulter un avocat. Ils sont soumis à la torture et à d'autres formes de mauvais traitements en détention. Ils sont condamnés à l'issue de procès secrets et sommaires, parfois uniquement sur la foi d'aveux arrachés sous la contrainte. Passibles de peines aussi graves qu'une sentence capitale, une peine d'amputation ou de flagellation, ils sont systématiquement privés, dans les faits, du droit d'interjeter appel.

Le gouvernement saoudien dénie aux observateurs étrangers le moindre droit de regard sur sa politique en matière de droits humains ; il a notamment ignoré les multiples demandes d'informations que lui a adressées Amnesty International, ainsi que ses appels à l'instauration d'un dialogue constructif et à la mise en œuvre de réformes visant à protéger les droits humains.

L'Organisation a donc décidé d'accentuer ses pressions. Elle publie une série de documents destinés à mettre en lumière la situation des droits humains en Arabie saoudite et à inviter les autorités et la communauté internationale à prendre les mesures qui s'imposent pour en finir avec le secret et la souffrance dans ce pays.

Rejoignez-nous !

Nous avons besoin de votre soutien.

La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre *Saudi Arabia: Stop Arming the Torturers*. Seule la version anglaise fait foi.

La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - février 2000.

Vous pouvez également consulter le site ÉFAI sur internet :

<http://efai.i-france.com>

Pour toute information complémentaire veuillez vous adresser à :